

doc
CA1
EA
74C15
FRE

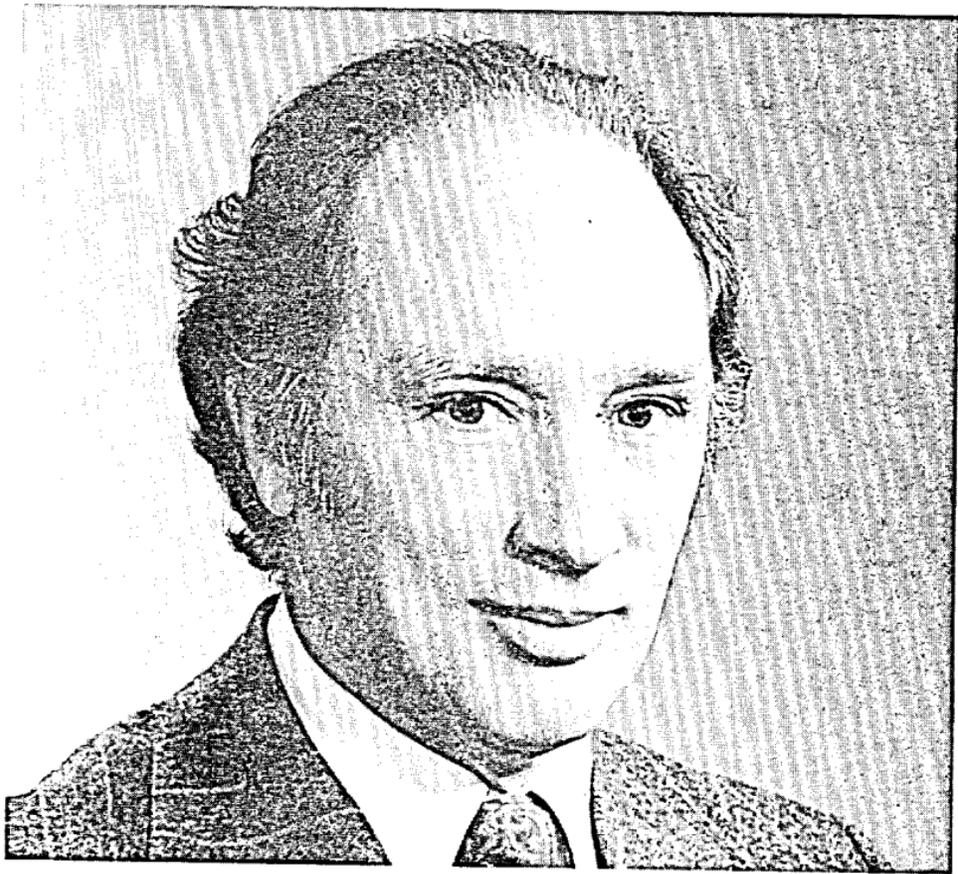


.61605978 M
LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE CANADA ET L'OTAN



**Les 25 ans
de l'Alliance**



113-20E-207

43 - 265 - 207,

Notre Alliance a été conclue par des hommes doués de sagesse et de ténacité qui, il y a 25 ans, se sont préoccupés de la protection de notre mode de vie contre un danger de l'extérieur qui nous menaçait tous. Il faut reconnaître à cet égard que l'OTAN a bien rempli le rôle qui lui avait été dévolu. Mais ne voilà-t-il pas que notre civilisation fait face à nombre de périls et de problèmes. Bon nombre de ces périls et de ces problèmes ne sont pas étrangers aux hommes qui signèrent le Traité de l'Atlantique Nord, mais certains autres restent difficiles à cerner même par les plus clairvoyants. Les partenaires de l'OTAN ont toujours été prêts à faire face au changement, ce qui en dit long sur la force de notre Alliance.

Et nous voulons qu'il en soit encore ainsi à l'avenir, car nous aurons à surmonter des difficultés qui ne respecteront plus les frontières, qui n'en seront que plus persistantes et qui concerneront l'alimentation, les populations, l'énergie et l'environnement, termes qui ne figuraient pas au vocabulaire du Traité

*Le premier ministre du Canada,
le très honorable Pierre-Elliott
Trudeau.*

Photo: Cavouk

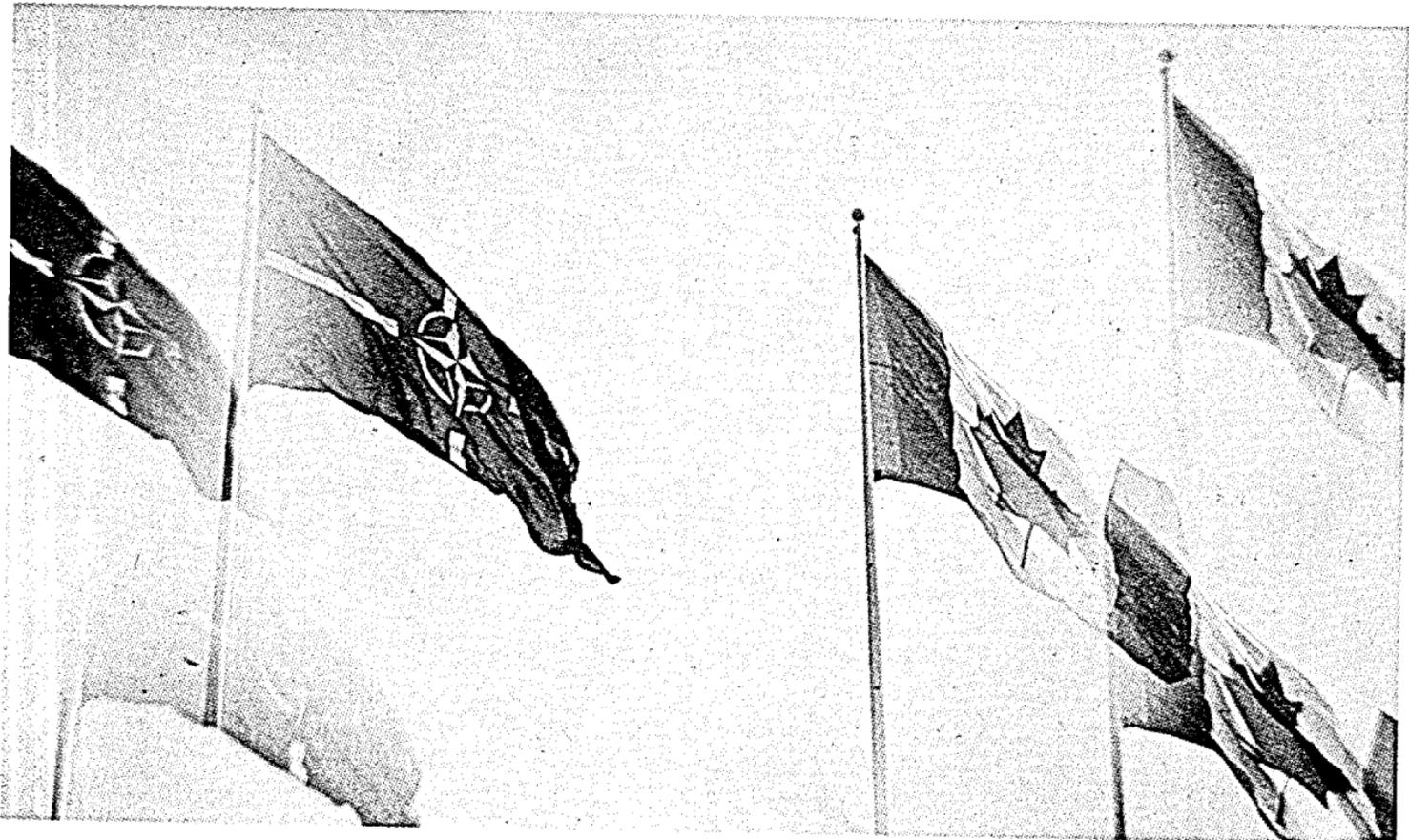
de l'Atlantique Nord. Et pourtant, personne aujourd'hui ne contesterait leur pertinence ni leur conformité avec les buts que nous poursuivons. Nul ne songerait non plus à nier qu'ils aient une importance primordiale dans nos rapports avec l'Est puisque le maintien et le développement des relations Est-Ouest restent une condition essentielle à la recherche des solutions aux problèmes mondiaux.

Après 25 ans d'existence, tout indique que l'Alliance atlantique a fait la preuve de sa valeur et de sa puissance. Mais il ne faudrait pas croire pour autant que ce fut là chose aisée, car il n'est jamais facile de convaincre des sociétés démocratiques de consacrer de précieuses ressources à la défense. Si notre communauté n'était restée fidèle à ses engagements, elle

aurait perdu dynamisme et caractère. Voilà une leçon qu'il ne faudra pas oublier au cours des 25 prochaines années. Notre Alliance ne retiendra sa force que si nous continuons à respecter les libertés individuelles, et l'appui des peuples qui la composent ne sera amplifié que si nous poursuivons inlassablement nos efforts en vue de l'amélioration de la qualité de la vie, du développement économique, du règlement pacifique des conflits et de la protection de l'environnement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P.-E. Trudeau'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'P' and 'E'.

(Extrait de l'allocution du premier ministre P.-E. Trudeau lors de la Session ministérielle de l'OTAN, tenue à Ottawa, le 18 juin 1974.)

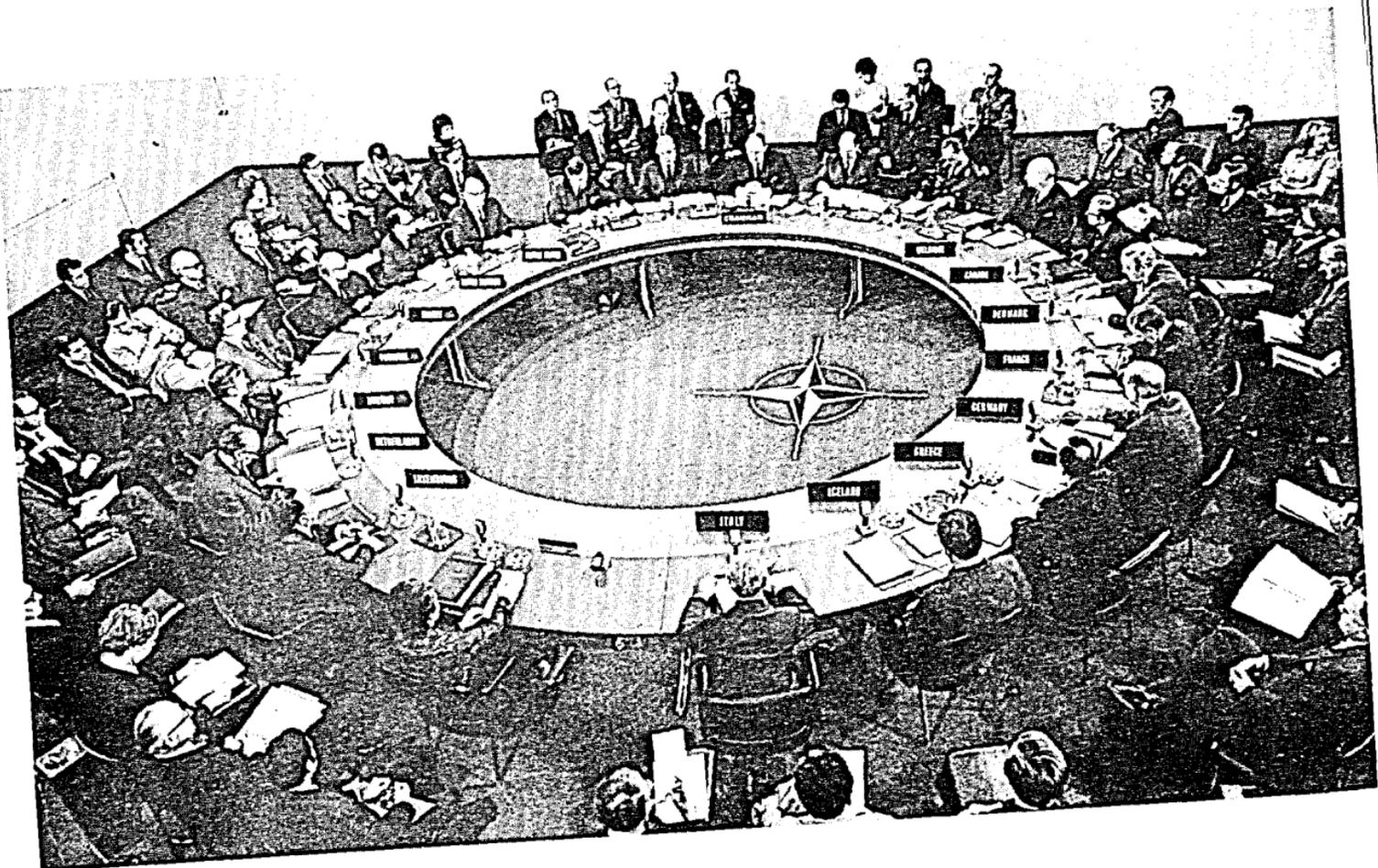


Le Canada et l'OTAN

En avril 1949, la signature à Washington du Traité de l'Atlantique Nord donnait naissance à une association unique de 15 pays, l'Alliance atlantique qui prit le nom d'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la formation de l'OTAN qui fut conçue avant tout pour assurer le maintien de la paix et la sécurité des pays membres au moyen d'une politique de défense commune. Malgré un certain nombre de crises survenues depuis ce temps, telles que celles de Berlin, de la Hongrie, de Cuba et de la Tchécoslovaquie, et les conflits locaux qui persistent dans d'autres parties du monde, la paix a régné dans la région de l'Atlantique Nord pendant plus d'un quart de siècle. Grâce à cette réussite, les pays membres ont pu parvenir à un haut degré de prospérité et de bien-être.

Le drapeau de l'OTAN et celui du Canada flottent devant le siège de l'OTAN à Bruxelles.

Photo: OTAN



Un examen rétrospectif des 25 premières années et des profonds changements qui se sont produits au sein de l'Alliance nous montre que celle-ci a affronté de façon remarquable les défis qui lui ont été lancés. En plus de maintenir la paix, l'OTAN est devenue un haut lieu où les pays membres échangent des informations et se concertent sur des questions d'intérêt commun, depuis la détente jusqu'aux questions scientifiques et écologiques. Ce mécanisme de consultation permanent sur une vaste gamme de problèmes d'intérêt commun revêt une importance particulière pour les plus petits pays membres de l'OTAN, tels que le Canada, puisqu'il leur permet de connaître immédiatement l'opinion des pays alliés et de faire valoir la leur.

Les représentants permanents des 15 pays membres de l'OTAN siègent au Conseil de l'Atlantique Nord, la plus haute autorité de l'Alliance. Le Conseil se réunit une fois la semaine.

Photo: OTAN

TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD

Les Etats parties au présent Traite.

Reaffirmant leur foi dans les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et leur desir de vivre en paix avec tous les peuples et tous les gouvernements. Determinees a sauvegarder la liberte de leurs peuples, leur heritage commun et leur civilisation, fondees sur les principes de la democratie, les libertes individuelles et le regne du droit.

Soucieux de favoriser dans la region de l'Atlantique Nord le bien-etre et la stabilite.

Resolus a unir leurs efforts pour leur defense collective et pour la preservation de la paix et de la securite.

Se sont mis d'accord sur le present Traite de l'Atlantique Nord...

Fait a Washington le quatre avril, 1949.

For the Kingdom of Belgium
Pour le Royaume de Belgique

P. H. Spuy
P. H. Spuy

For Canada
Pour le Canada

Arthur B. Brown
Arthur B. Brown

For the Kingdom of Denmark
Pour le Royaume de Danemark

Henrik Ronsbo
Henrik Ronsbo

For France
Pour la France

Robert Schuman
Robert Schuman

For Iceland
Pour l'Islande

Björn Þorvaldsson
Björn Þorvaldsson

For Italy
Pour l'Italie

Alcide De Gasperi
Alcide De Gasperi

THE NORTH ATLANTIC TREATY

The Parties to this Treaty reaffirm their faith in the purposes and principles of the Charter of the United Nations and their desire to live in peace with all peoples and all governments.

They are determined to safeguard the freedom, common heritage and civilization of their peoples, founded on the principles of democracy, individual liberty and the rule of law.

They seek to promote stability and well-being in the North Atlantic area.

They are resolved to unite their efforts for collective defence and for the preservation of peace and security.

They therefore agree to this North Atlantic Treaty...

Done at Washington, the fourth day of April, 1949.

For the Grand Duchy of Luxembourg
Pour le Grand Duché de Luxembourg

Jos Bevilacqua
J. Bevilacqua

For the Kingdom of the Netherlands
Pour le Royaume des Pays-Bas

W. A. Van Veenendaal
W. A. Van Veenendaal

For the Kingdom of Norway
Pour le Royaume de Norvège

Helmer Solberg
Helmer Solberg

For Portugal
Pour le Portugal

António de Oliveira Salazar
António de Oliveira Salazar

For the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Herbert Morrison
Herbert Morrison

For the United States of America
Pour les Etats-Unis d'Amérique

John Foster Dulles
John Foster Dulles

Origines de l'Alliance

L'OTAN a été formée pour contrecarrer l'expansion soviétique en Europe après la Seconde Guerre mondiale et pour résoudre l'impasse qui s'était produite aux Nations Unies après que l'URSS, utilisant son droit de veto au Conseil de sécurité, eut entravé les efforts de plusieurs pays membres pour mettre en application les mesures de sécurité contenues dans la Charte des Nations Unies. Devant la menace qui planait sur leur sécurité, alors que l'Europe se remettait à peine des ravages causés par la Seconde Guerre mondiale, les puissances occidentales décidèrent de former une alliance qui renforcerait leur volonté commune de résister à toute agression.

Bien que les Nations Unies n'aient pas permis de parvenir à la sécurité collective, l'Alliance atlantique a été mise sur pied conformément à la Charte des Nations Unies dont l'article 51 reconnaît aux membres le droit de légitime défense, individuelle ou collective.

Le Canada était l'un des douze signataires du Traité de l'Atlantique Nord, le 4 avril 1949 à Washington. Trois autres pays, la Grèce, la Turquie et la République fédérale d'Allemagne, sont devenus membres de l'OTAN par la suite.

Photo: OTAN



Une étape préliminaire avait donc déjà été franchie en mars 1948, année où la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg signèrent le Traité de Bruxelles en vue de leur défense commune. D'autres pays occidentaux commencèrent alors à étudier leurs propres besoins et à examiner la possibilité d'une entente de plus grande envergure. Le 28 avril 1948, l'idée d'un système unique de défense mutuelle, qui engloberait et remplacerait le Traité de Bruxelles, fut lancée par M. Louis St-Laurent, alors premier ministre du Canada. Les négociations du Traité de l'Atlantique Nord débutèrent en juillet 1948 entre les pays qui avaient adhéré au Traité de Bruxelles, les États-Unis et le Canada. Le Danemark, l'Islande, l'Italie, la Norvège et le Portugal s'y joignirent plus tard, et le traité fut signé à Washington le 4 avril 1949. La Grèce et la Turquie se sont jointes à l'Alliance en 1952, et la République fédérale d'Allemagne, en 1955.

Le très honorable Louis Saint-Laurent reçoit des recrues à l'occasion des cérémonies marquant le 5^e anniversaire de l'OTAN à Ottawa en avril 1954.

Photo: Archives publiques Canada



Les conditions du Traité

Au préambule et à l'article premier du Traité, les parties réaffirment leur soutien à l'égard de l'ONU et s'engagent, conformément à la Charte onusienne, à régler les différends par des moyens pacifiques. Les articles subséquents traitent de la défense collective et prévoient un processus de consultation "chaque fois que, de l'avis de l'une d'elles, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité de l'une des parties sera menacée". La participation à cet effort de défense collective ne nuit aucunement cependant à la liberté de décision des pays membres et ne suppose aucun engagement d'office quant aux moyens à prendre pour s'assurer une aide mutuelle. L'article 5 stipule que chaque partie prendra "telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord".

L'honorable Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, l'honorable Lester B. Pearson, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. Arnold Heeney, représentaient le Canada à la 11^e session du Conseil de l'OTAN à Paris.

Photo: Archives publiques Canada



On est redevable au Canada, et en particulier à feu M. Lester B. Pearson, de l'article 2 du Traité, lequel stipule que les parties "contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes". C'est cet article qui constitue la base des aspects "non militaires" des activités de l'Alliance, lesquels prennent de plus en plus d'importance.

L'article 9 du Traité prévoit l'établissement de l'organe suprême de l'Alliance, le Conseil de l'Atlantique Nord. Deux réunions du Conseil, auxquelles assistent les ministres des Affaires étrangères, ont

Les femmes membres des Forces armées canadiennes au sein de l'OTAN contribuent à la vigilance de l'Alliance.

Photo: FAC

lieu chaque année: l'une se tient à Bruxelles en automne et l'autre a lieu successivement dans chacune des capitales des pays membres de l'OTAN, au printemps. Entre ces réunions ministérielles, le Conseil se réunit au moins une fois la semaine au siège de l'OTAN, à Bruxelles, au niveau des représentants permanents. Ces représentants permanents, qui ont rang d'ambassadeur, dirigent leurs délégations nationales accréditées auprès de l'OTAN. Le Conseil est assisté dans ses activités par un certain nombre de comités et d'organismes qui s'intéressent à des sujets très variés.

Lorsque la France s'est retirée du système de défense intégrée en 1966, le Comité des plans de défense, formé de représentants des 14 autres pays membres, a assumé la responsabilité de toutes les questions concernant les activités de l'OTAN ayant trait à la défense collective. A l'instar du Conseil, le Comité des plans de défense se réunit deux fois l'an à

l'échelon ministériel; entre-temps, ses réunions ont lieu au niveau des représentants permanents.

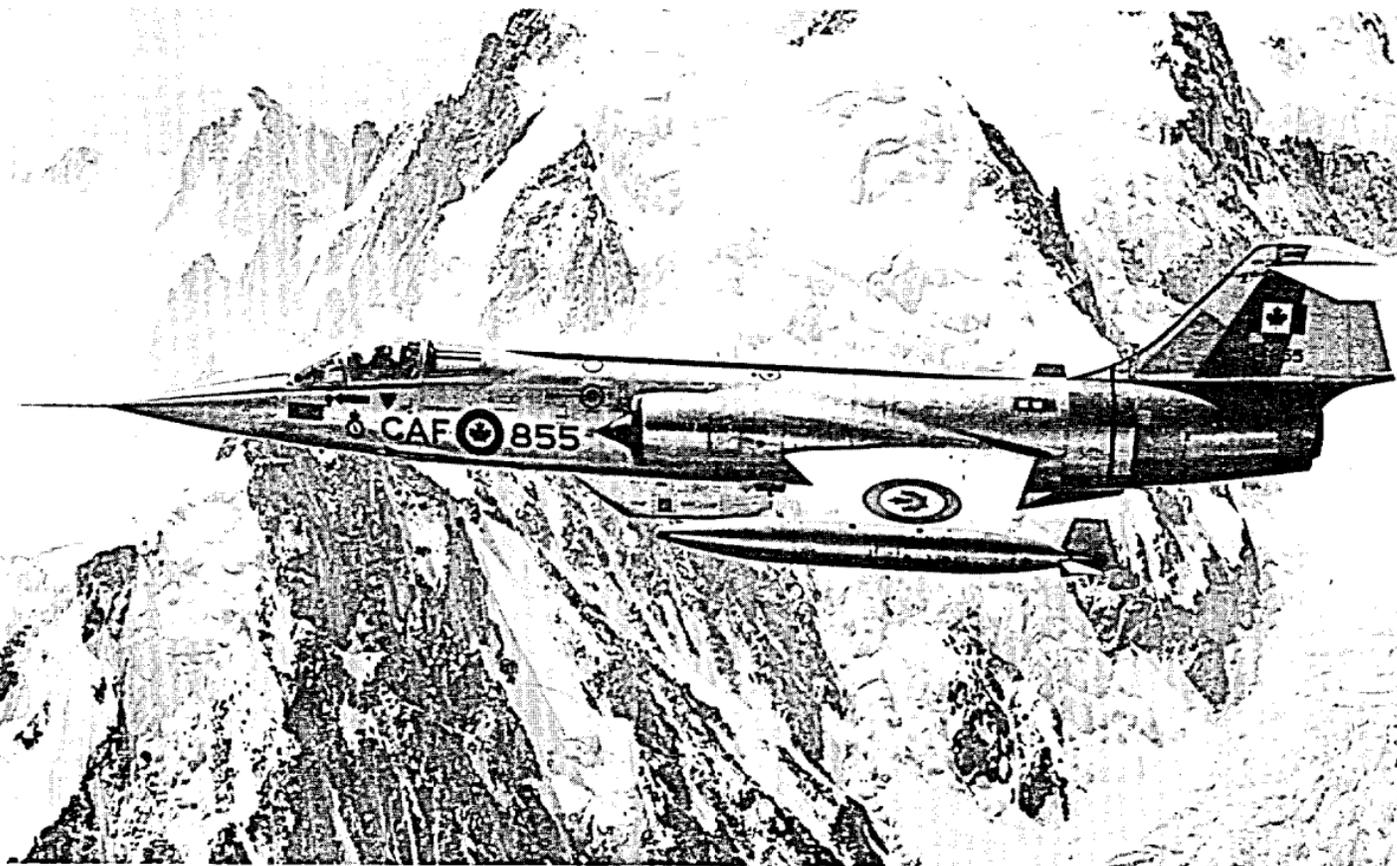
Certains ministres de la Défense assistent aussi, deux fois l'an, aux réunions du Groupe des plans nucléaires (GPN) de l'OTAN. Le GPN a été formé en 1966 dans le but de faire participer les pays non nucléaires à l'étude des questions de défense nucléaire de l'OTAN. Depuis sa création, le GPN a intensifié la participation aux décisions d'ordre nucléaire et a amené les pays membres de l'Alliance à prendre conscience des facteurs dont on devra tenir compte si jamais on envisage de recourir aux armes nucléaires. Le GPN se compose de quatre membres permanents: l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne et les États-Unis, auxquels se joignent trois ou quatre autres pays membres qui siègent à tour de rôle pendant 18 mois.

Le Conseil de l'Atlantique Nord, le Comité des plans de défense et le Groupe des plans nucléaires

sont présidés par le Secrétaire général de l'OTAN. Tous les organismes de l'OTAN prennent leurs décisions à l'unanimité plutôt qu'à la majorité des voix. Le Secrétaire général est aussi à la tête du Secrétariat international de l'OTAN qui fournit les services de soutien administratifs d'une grande partie des activités de l'Alliance.

L'autorité militaire supérieure de l'OTAN est le Comité militaire qui joue un rôle consultatif auprès du Conseil et du Comité des plans de défense. Le Comité militaire se réunit périodiquement à l'échelon des chefs d'état-major, de même qu'au niveau des représentants militaires désignés par chaque pays; ces derniers sont les représentants personnels des chefs d'état-major. Le Comité militaire est appuyé par un organisme exécutif, l'État-Major militaire international, qui fonctionne de la même façon que le secrétariat civil. Le président du Comité militaire est désigné par les chefs d'état-major pour une période

de deux ou trois ans et il assiste à toutes les réunions du Conseil et du Comité des plans de défense. Les forces militaires intégrées de l'OTAN se divisent en trois commandements principaux, celui de l'Europe, celui de l'Atlantique et celui de la Manche. Chacun de ces commandements est placé sous la direction d'un officier supérieur allié (SACEUR, SACLANT et CINCHAN) chargé d'organiser la défense dans la zone dont il est responsable et de diriger les manoeuvres terrestres, navales et aériennes de l'OTAN.



Participation militaire du Canada à l'OTAN

Conscient du fait que sa propre sécurité est étroitement liée à celle des autres membres de l'Alliance, le Canada est demeuré prêt à fournir des forces armées dans le cadre des efforts de défense collective de l'OTAN. Ces forces armées, en particulier celles qui sont stationnées en Europe, constituent une preuve tangible de l'engagement permanent du Canada envers l'Alliance et renforcent sa participation au processus de consultation.

Les Forces canadiennes stationnées en Europe comprennent environ 5,000 hommes postés à Lahr et à Baden-Sölingen, dans la région de la Forêt Noire, en Allemagne méridionale. Elles se composent d'un groupe de combat motorisé et d'un groupe aérien de trois escadrilles d'avions *CF-104* et sont destinées à servir en cas de guerre non atomique. Bien que ces forces armées soient relativement restreintes, elles

Des jets modernes font partie de la contribution aérienne du Canada aux forces de l'OTAN en Europe.

Photo: FAC



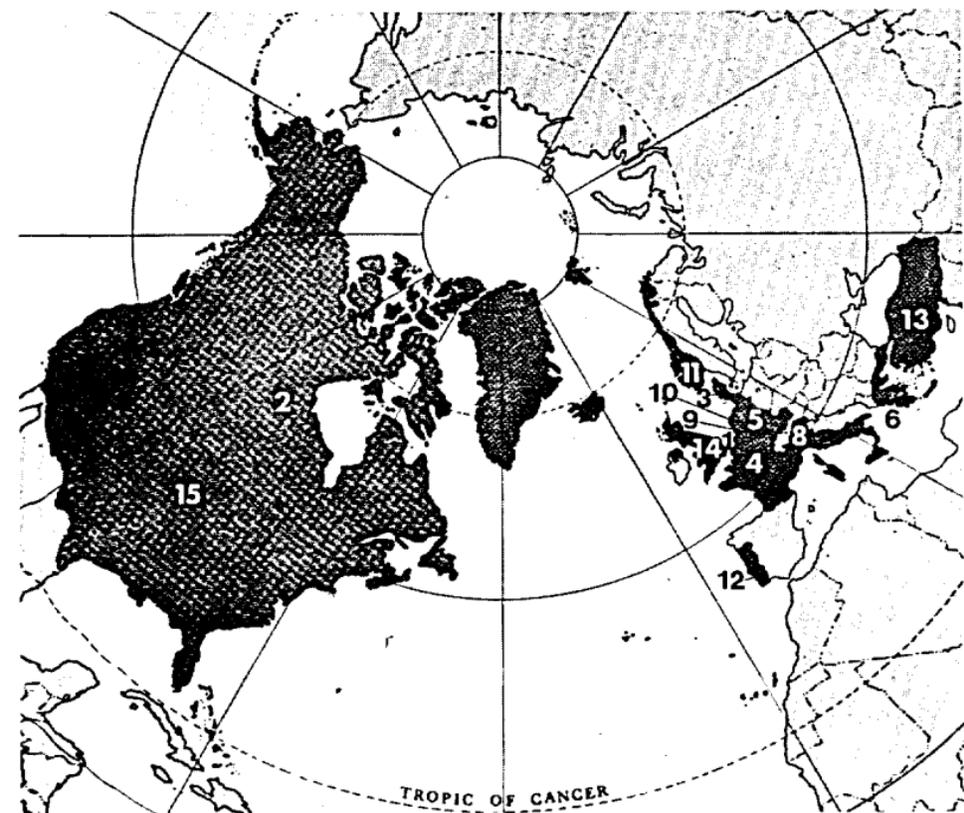
Les caporaux Dave Gagnier et Doug Foster des Forces armées canadiennes s'exercent à une manoeuvre difficile en Allemagne.

Photo: FAC

L'adjudant Frank Desgranges surveille le capitaine Harv Wregget en train de se défaire de son parachute. Tous deux sont membres des Forces armées canadiennes.

Photo: FAC

ont acquis à juste titre, une excellente réputation en Europe pour leur haut degré de compétence. Le Canada a aussi convenu de fournir un bataillon et deux escadrilles d'avions *CF-5* qui, stationnés au Canada, doivent assurer la défense du flanc septentrional de l'Atlantique. Enfin, le Canada apporte aussi une contribution importante aux forces navales du commandement de l'OTAN chargé de la défense de l'Atlantique Nord.



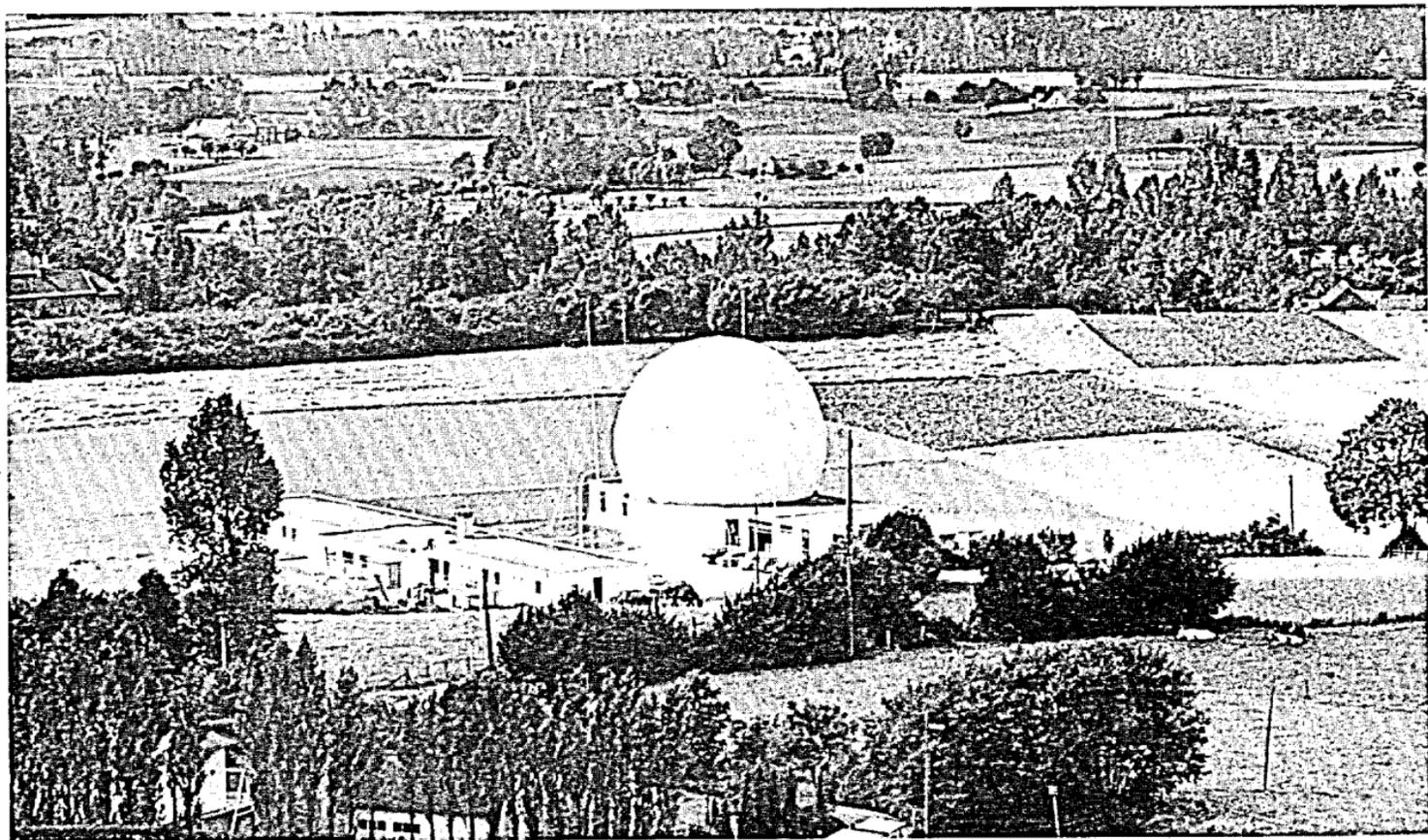
Contribution de l'OTAN à la détente

La force et la solidarité de l'OTAN ont joué un rôle important en ce qui a trait non seulement au maintien de la paix en Europe, mais aussi aux progrès réalisés jusqu'à maintenant dans la solution des problèmes d'ordre politique entre l'Est et l'Ouest. La participation du Canada à l'Alliance l'autorise à prendre une part active à la formulation, dans le cadre de l'OTAN, de la position de l'Ouest sur ces questions. De plus, sa qualité de membre de l'OTAN permet au Canada de participer aux négociations avec les pays de l'Est, comme il le fait actuellement sur deux fronts différents mais apparentés. Ces négociations ont fait entrer dans une nouvelle phase les efforts déployés pour réduire la tension et accroître la sécurité en Europe. Un

Les 15 nations de l'OTAN sont:

- 1. la Belgique*
- 2. le Canada*
- 3. le Danemark*
- 4. la France*
- 5. la République fédérale d'Allemagne*
- 6. la Grèce*
- 7. l'Islande*
- 8. l'Italie*
- 9. le Luxembourg*
- 10. les Pays-Bas*
- 11. la Norvège*
- 12. le Portugal*
- 13. la Turquie*
- 14. la Grande-Bretagne*
- 15. les États-Unis.*

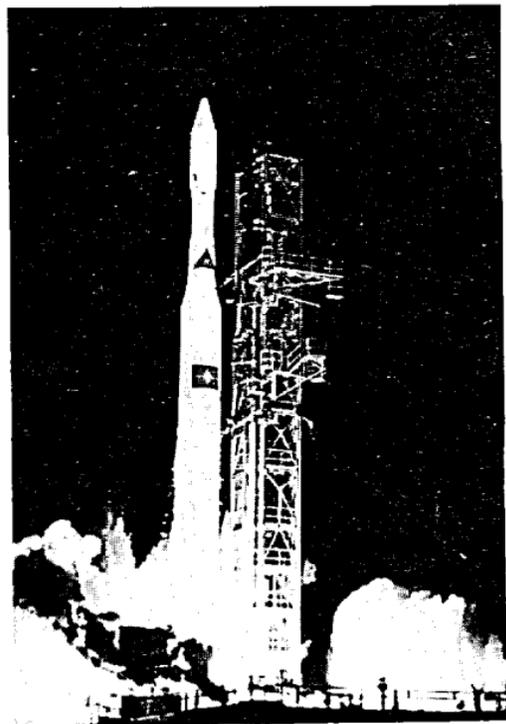
Photo: OTAN



certains nombres de questions intéressant le Canada sont mises en cause à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, notamment celles qui ont trait aux efforts de l'Ouest pour accroître la liberté de mouvement des individus entre les États participants. Dans le cadre des entretiens de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces, le Canada appuie activement les efforts de l'Ouest en vue de réduire l'affrontement des forces en Europe centrale.

La recherche de communications toujours plus sûres et plus rapides a amené l'OTAN à se doter du moyen le plus moderne de transmission: le satellite.

Photo: OTAN



Autres activités de l'OTAN

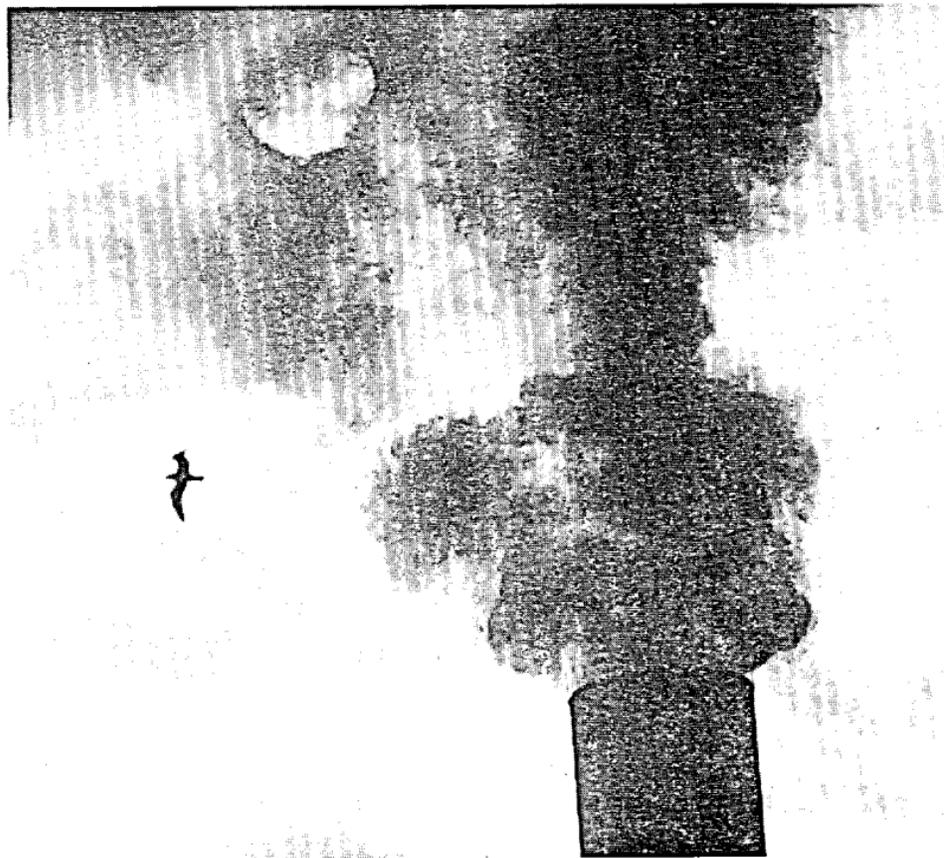
Au cours des ans, l'OTAN a mis de l'avant toute une série de programmes de nature à stimuler la collaboration de ses membres dans différentes sphères d'intérêt commun.

Par exemple, des efforts constants se font dans le but de tirer parti des possibilités de coopération qui existent entre les pays alliés dans les domaines du développement et de la production d'équipement de défense. Outre des avantages commerciaux mutuels, il en résulte une utilisation plus économique des ressources de défense. Le Canada en retire aussi d'autres avantages sous forme de retombées technologiques, en particulier dans des domaines complexes comme l'aéronautique spatiale et les communications.

Afin d'aider à maintenir le haut degré d'efficacité des forces militaires de l'Alliance, il existe, entre les pays membres de l'OTAN, un certain nombre d'ententes de coopération dans le domaine de l'entraîne-

Le lancement du satellite SAT-CUM 1 a eu lieu au Cap Kennedy, en mars 1970.

Photo: OTAN



ment. Le Canada, par exemple, met à la disposition de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne ses installations d'entraînement moyennant le recouvrement des frais. En plus d'aider les pays alliés de l'OTAN, ces activités apportent au Canada des avantages économiques régionaux dans certaines bases qui autrement seraient fermées ou resteraient inactives.

Comme l'OTAN englobe la plupart des principaux États industriels du monde, l'Alliance a mis sur pied avec succès, sous les auspices de son Comité des défis de la société moderne, un programme de projets de coopération dans le domaine de l'environnement. L'OTAN a aussi formé un Comité scientifique dont les membres se réunissent régulièrement pour échanger des idées et se communiquer leurs expériences touchant des questions scientifiques d'intérêt commun.

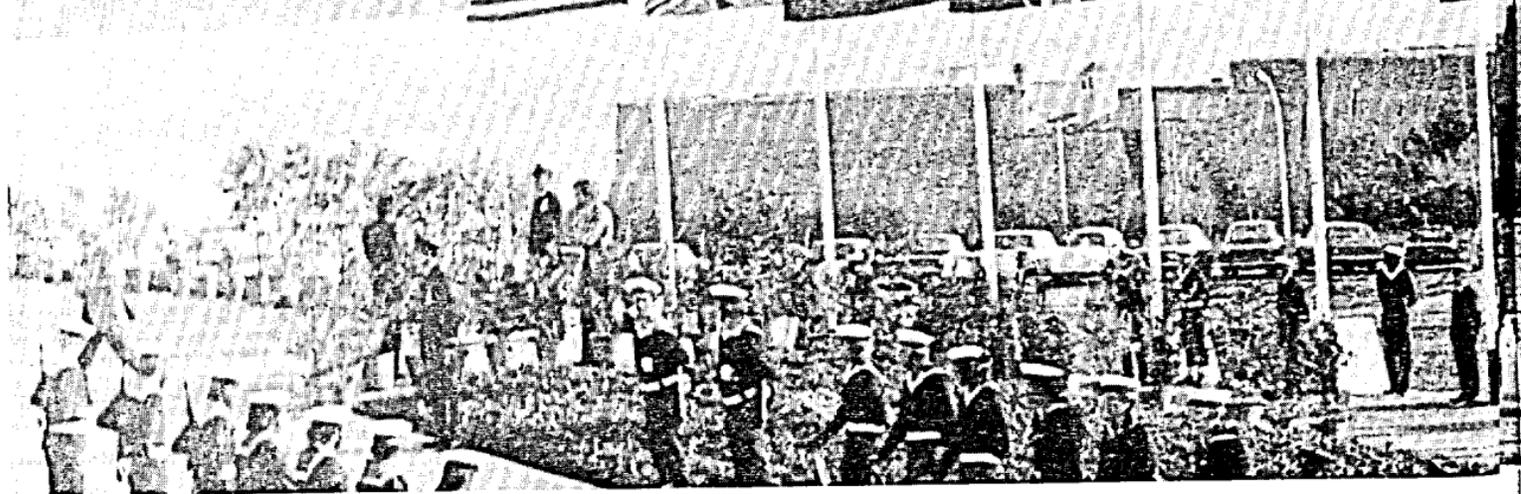
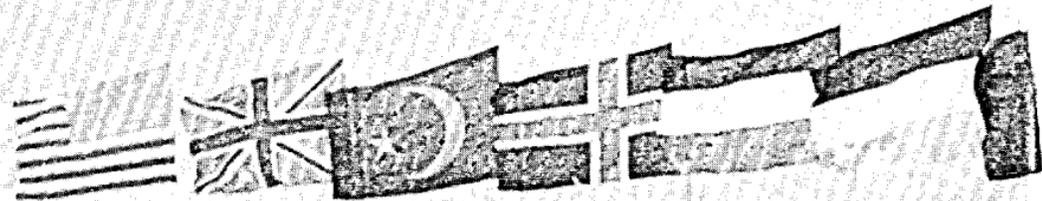
L'OTAN a mis sur pied un programme de projets de coopération dans le domaine écologique.

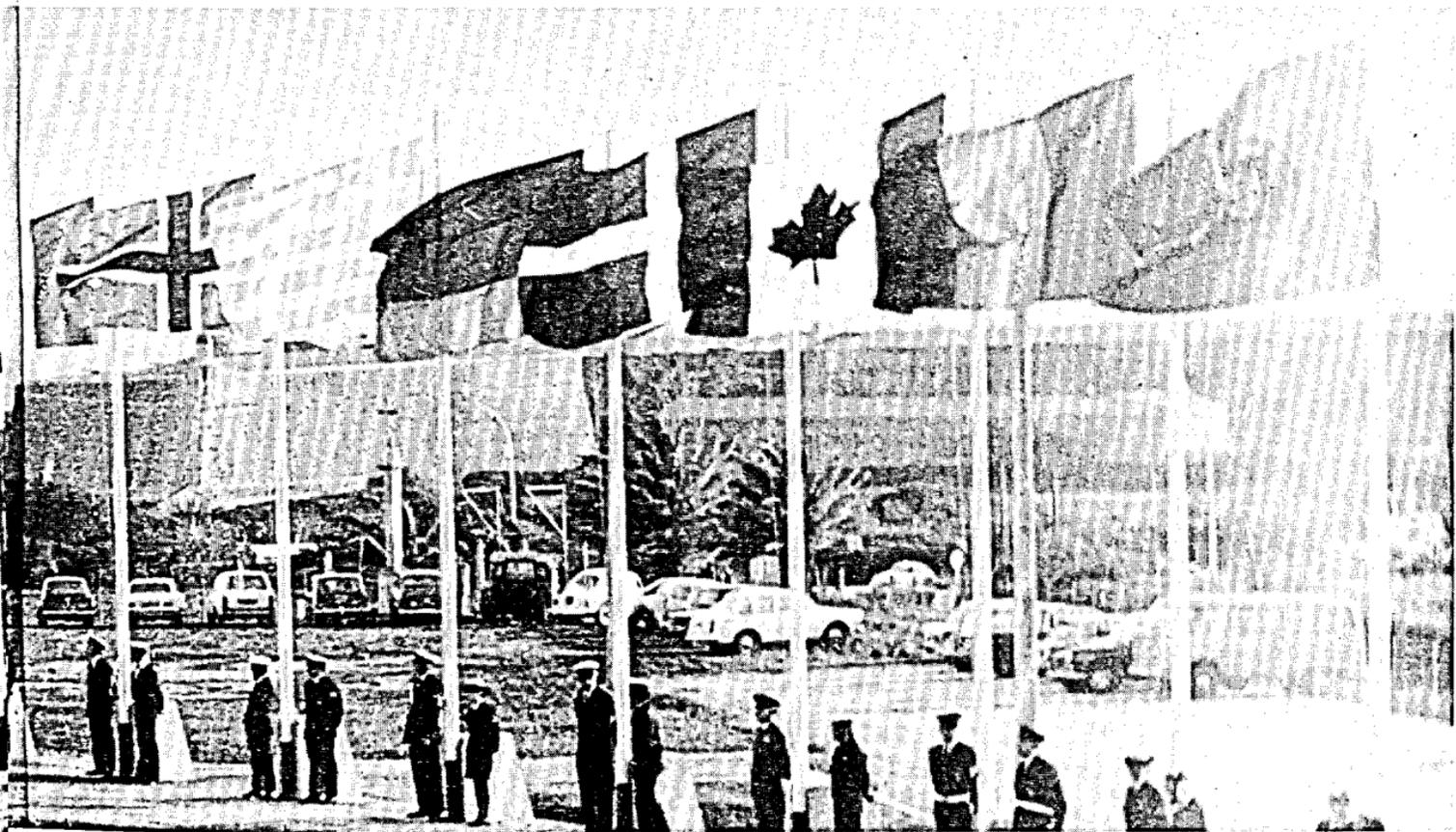
Les questions scientifiques d'intérêt commun pour ses membres font aussi l'objet d'études.

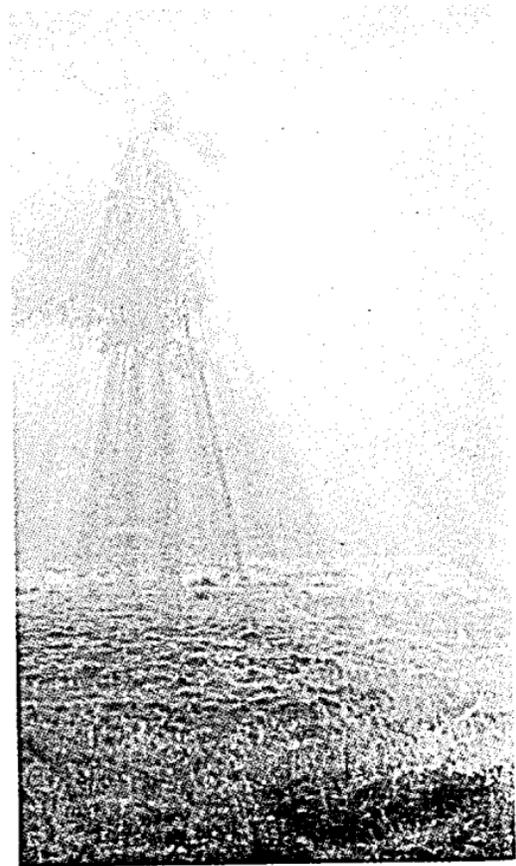
Photo: Information Canada

Les drapeaux des 15 pays membres de l'OTAN: le symbole de la force de l'Alliance.

Photo: OTAN







Un rôle de plus en plus important

Comme on l'a vu plus haut, le Canada a contribué de plusieurs façons aux réalisations de l'OTAN tout en tirant profit de son association avec l'Alliance. En outre, la participation du Canada à l'OTAN peut prendre de plus en plus d'importance en lui permettant d'intensifier ses relations avec les pays de l'Europe de l'Ouest au fur et à mesure que leur unité politique et économique se développera au sein de la Communauté économique européenne. Les pays européens qui sont membres de l'OTAN attachent une grande importance à l'Alliance en tant que garante de leur sécurité, et il y a lieu d'espérer que la participation active du Canada aux activités politiques et militaires de l'OTAN aura une incidence positive à mesure que s'épanouiront les relations entre le Canada et l'Europe nouvelle.



À l'approche du 25^e anniversaire de l'OTAN, le secrétaire d'État américain, M. Kissinger, a fait, en avril 1973, une importante déclaration sur la politique étrangère des États-Unis, laissant notamment entendre qu'un réexamen des principes fondamentaux du Traité de l'Atlantique Nord était indispensable si l'on voulait que l'association atlantique garde tout son dynamisme. A la suite de cette initiative, les membres de l'OTAN ont décidé que cet examen pourrait donner lieu, entre autres choses, à une Déclaration sur les relations atlantiques. Les négociations relatives à cette déclaration se sont poursuivies durant plusieurs mois au sein de l'Organisation atlantique, d'importantes divergences de vues s'étant vite manifestées sur de nombreuses questions. Malgré les retards, lorsque la décision fut prise de tenir à Ottawa la réunion anniversaire du Conseil de l'Atlantique Nord, les alliés décidèrent que la déclaration serait publiée à l'issue de cette réunion en juin 1974. Grâce à des compromis de dernière minute qui permirent

Salut à l'occasion de l'ouverture de la réunion de l'OTAN à Ottawa, en juin 1974.

Photo: OTAN

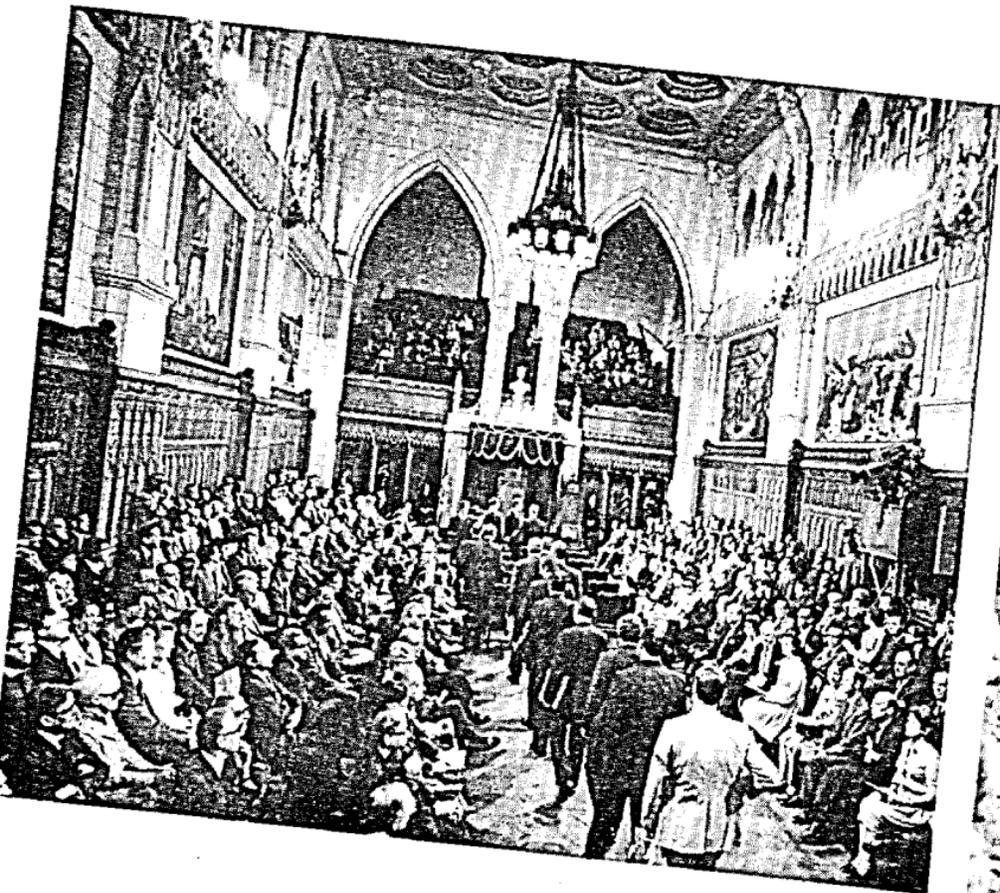
aux membres de se mettre d'accord sur un texte définitif à Ottawa, la déclaration fut signée le 26 juin à Bruxelles par les chefs de gouvernement des pays de l'OTAN ou par leurs représentants. Le sénateur Paul Martin a signé la déclaration au nom du Canada.

Le but de cette déclaration était de montrer la vitalité persistante de l'Alliance de l'Atlantique Nord, non seulement par les garanties qu'elle offre pour la sécurité des États membres, mais aussi dans d'autres domaines des relations internationales où l'Alliance joue maintenant un rôle de plus en plus important. Le renouvellement de son attachement à la cause du "transatlantisme" est tout particulièrement significatif car il réaffirme la fidélité des pays signataires d'Europe et d'Amérique du Nord aux principes démocratiques qui sont à la base de l'Alliance. La déclaration confirme aussi les objectifs de l'Alliance dans le domaine de la détente et celui des consultations à l'intérieur de l'Alliance. Voici le texte de la Déclaration d'Ottawa:



Déclaration d'Ottawa sur les relations atlantiques

**Approuvée à Ottawa, le 19 juin 1974
Signée à Bruxelles, le 26 juin 1974**



Les dignitaires de l'OTAN arrivent à la Chambre des communes à Ottawa pour l'ouverture de la session du Conseil ministériel de l'OTAN, le 18 juin 1974.

Photo: Information Canada

Le premier ministre Pierre-Elliott Trudeau affirme que l'Alliance "ne retiendra sa force que si nous continuons à respecter les libertés individuelles..."

Photo: Information Canada

- 1.** Les membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord constatent que le Traité signé il y a 25 ans pour protéger leur liberté et leur indépendance a consacré la solidarité de leurs destins. Sous sa protection, les Alliés ont maintenu leur sécurité, sauvegarde des valeurs qui constituent l'héritage de leur civilisation, tandis que l'Europe de l'Ouest se relevait de ses ruines et jetait les bases de son unité.
- 2.** Les membres de l'Alliance réaffirment leur conviction que le Traité de l'Atlantique Nord fournit la base indispensable de leur sécurité, rendant ainsi possible la poursuite de la détente. Ils se félicitent des progrès qui ont été accomplis dans la voie de la détente et de l'harmonie entre les nations, et du fait qu'une conférence de 35 pays d'Europe et d'Amérique du Nord s'efforce actuellement de définir les normes propres à accroître la sécurité et la coopération en Europe. Ils sont d'avis que tant que les circonstances ne permettront pas l'introduction d'un désarmement général, complet et contrôlé, qui seul pourrait apporter aux uns et aux autres une véritable sécurité, il importe que soient maintenus entre eux les liens qui les unissent. Les Alliés ont le désir commun de réduire la charge des dépenses de défense qui pèse sur leurs peuples. Cependant, les États qui veulent maintenir la paix n'y sont jamais parvenus en négligeant leur propre sécurité.



3. Les membres de l'Alliance réaffirment que leur défense commune est solidaire et indivisible. Une attaque contre l'un ou plusieurs d'entre eux dans la zone d'application du Traité sera considérée comme une attaque contre tous. Le but commun est de prévenir toute tentative d'une puissance étrangère contre l'indépendance ou l'intégrité d'un pays de l'Alliance. Une telle tentative ne mettrait pas seulement en danger la sécurité de tous les membres de l'Alliance, elle menacerait aussi les fondements de la paix mondiale.

4. En même temps, ils constatent que les données de leur défense commune se sont trouvées profondément modifiées au cours des dix dernières années: les rapports stratégiques entre les États-Unis et l'Union soviétique ont atteint une situation de quasi-équilibre. De ce fait, bien que tous les pays de l'Alliance restent vulnérables à une attaque, la nature du danger auquel ils sont exposés a évolué. En conséquence, les problèmes que pose à l'Alliance la défense de l'Europe ont revêtu un caractère différent et plus spécifique.

Le premier ministre Pierre-Elliott Trudeau souhaite la bienvenue au secrétaire d'État américain Henry Kissinger. A ses côtés, l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'honorable James Richardson, ministre de la Défense nationale.

Photo: Information Canada

5. Cependant, les éléments essentiels de la situation qui a conduit à la signature du Traité n'ont pas changé. Bien que l'engagement de tous les Alliés de participer à la défense commune réduise le risque d'une agression extérieure, la contribution à la sécurité de l'Alliance tout entière assurée par les forces nucléaires des États-Unis, basées tant aux États-Unis qu'en Europe, ainsi que par la présence de forces nord-américaines en Europe, demeure indispensable.

6. Il en résulte toutefois pour l'Alliance l'obligation d'apporter un soin attentif aux risques auxquels elle se trouve exposée sur le théâtre européen et de mettre en oeuvre tous les moyens aptes à les conjurer. Les pays européens, qui fournissent les trois quarts du potentiel classique de l'Alliance en Europe, et dont deux disposent de forces nucléaires en mesure de jouer un rôle dissuasif propre contribuant au renforcement global de la dissuasion de l'Alliance, s'engagent à apporter la contribution nécessaire au maintien de la défense commune à un niveau capable de dissuader et, au besoin, de repousser toute entreprise dirigée contre l'indépendance et l'intégrité territoriale des membres de l'Alliance.

7. Les États-Unis, de leur côté, réaffirment qu'ils s'engagent à n'accepter aucune situation qui exposerait leurs alliés à une pression extérieure politique ou militaire susceptible d'aliéner leur liberté et déclarent qu'ils sont résolus, en union avec leurs alliés, à maintenir des forces en Europe, au niveau que requerra la crédibilité de la stratégie de dissuasion et à maintenir la capacité de défendre la zone de l'Atlantique Nord si la dissuasion échouait.

8. Les membres de l'Alliance affirment à ce propos que la finalité de toute politique de défense étant d'interdire à l'adversaire éventuel d'atteindre par un conflit armé les objectifs qu'il voudrait imposer, toutes les forces nécessaires seraient employées à cette fin. Tout en réaffirmant que l'un des principaux objectifs de leurs politiques est de rechercher des accords qui réduiraient les risques de guerre, ils déclarent aussi que de tels accords ne doivent pas limiter leur liberté d'employer pour la défense commune, en cas d'attaque, toutes les forces à leur disposition. Ils sont convaincus, en effet, qu'une telle détermination demeure la meilleure assurance que la guerre sous toutes ses formes sera évitée.



F
S
U
I
I

9. Tous les membres de l'Alliance s'accordent à penser que la présence continue de forces canadiennes et de forces substantielles américaines en Europe joue un rôle irremplaçable pour la propre défense de l'Amérique du Nord aussi bien que pour celle de l'Europe. De manière analogue, les forces substantielles des Alliés européens servent à défendre l'Europe de même que l'Amérique du Nord. Il est également reconnu que les progrès ultérieurs vers l'unité que les états membres de la Communauté européenne sont déterminés à faire devraient, le moment venu, avoir un effet bénéfique sur la contribution à la défense commune de l'Alliance de ceux d'entre eux qui en sont membres. D'autre part, la contribution apportée par les pays de l'Alliance au maintien de la sécurité internationale et de la paix mondiale est reconnue comme étant d'une grande importance.

10. Les membres de l'Alliance estiment que leur volonté d'unir leurs efforts pour assurer la défense commune leur fait obligation de maintenir et améliorer l'efficacité de leurs forces, chaque pays devant supporter, en fonction du rôle qu'il assume dans la structure de l'Alliance, sa juste part des charges assurant la sécurité de tous. Inversement, ils considèrent que rien ne doit être accepté à l'occasion de négociations en cours ou à venir qui puisse diminuer cette sécurité.

Henry Kissinger discute avec le Secrétaire général de l'OTAN, Joseph M. Luns, lors de la réunion du Conseil ministériel de l'OTAN à Ottawa, les 18 et 19 juin 1974.

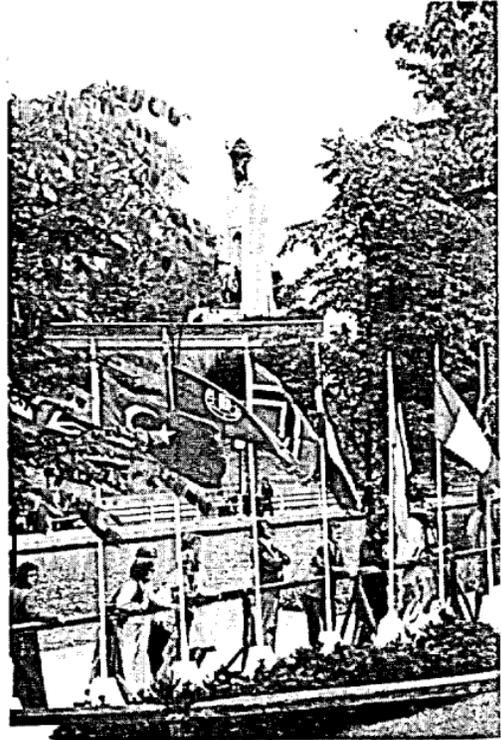
Photo: Information Canada



11. Les Alliés sont convaincus que pour atteindre les buts qui leur sont communs, il leur faut maintenir entre eux une étroite consultation et un esprit de coopération et de confiance mutuelle, et promouvoir ainsi les conditions nécessaires pour la défense et favorables pour la détente, lesquelles sont complémentaires. Dans l'esprit d'amitié, d'égalité et de solidarité qui caractérise leurs rapports, ils sont fermement résolus à se tenir pleinement informés et à renforcer la pratique de consultations franches et en temps opportun, par tous les moyens qui pourraient être appropriés sur les questions touchant leurs intérêts communs en tant que membres de l'Alliance, en tenant compte de ce que ceux-ci peuvent être influencés par des événements survenant dans d'autres parties du monde. Ils désirent veiller également à ce que leurs rapports essentiels sur le plan de la sécurité s'appuient sur des relations politiques et économiques harmonieuses. En particulier, ils s'attacheront à écarter les sources de conflit entre leurs politiques économiques et à encourager entre eux la coopération économique.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures Mitchell Sharp s'entretient avec les journalistes vivement intéressés par l'issue de la Conférence.

Photo: Information Canada



12. Ils rappellent qu'ils ont proclamé leur attachement aux principes de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et de progrès social, fruits de leur héritage spirituel commun, et ils déclarent leur intention de développer et approfondir la mise en oeuvre de ces principes dans leur pays. Ces principes interdisant, par leur essence même, tout recours à des méthodes incompatibles avec la promotion de la paix dans le monde, ils réaffirment que leurs efforts, tendant à préserver leur indépendance, à maintenir leur sécurité et à améliorer le niveau de vie de leurs peuples, excluent toute agression contre qui que ce soit, ne sont dirigés contre aucun autre pays et visent à l'amélioration générale des relations internationales. En Europe, leur objectif demeure la recherche de l'entente et de la coopération avec tous les pays du continent. Dans le monde, chacun d'entre eux reconnaît l'obligation d'aider les pays en voie de développement. Il est de l'intérêt de tous que chaque pays bénéficie du progrès technique et économique dans un système mondial ouvert et équitable.

Des passants attardés le long du canal Rideau tâchent d'apercevoir les ministres de l'OTAN à l'extérieur du Centre de conférences à Ottawa.

Photo: Information Canada



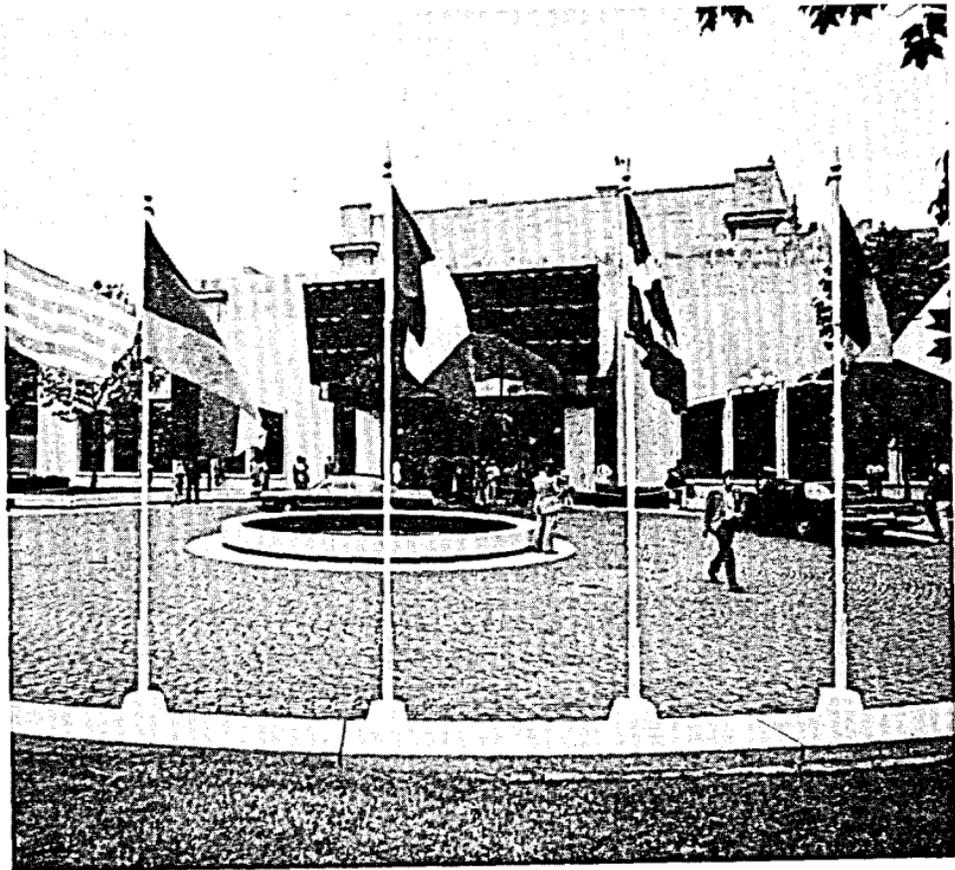
CANADA

13. Ils reconnaissent que la cohésion de l'Alliance a trouvé son expression non seulement dans la coopération entre les gouvernements des pays membres, mais aussi dans les libres échanges de vues entre les représentants élus des peuples de l'Alliance. En conséquence, ils se déclarent prêts à promouvoir le renforcement des liens entre les parlementaires.

14. À l'occasion du 25^e anniversaire de sa signature, les membres de l'Alliance réaffirment leur attachement aux buts et aux idéaux du Traité de l'Atlantique Nord. Les pays membres tournent leurs regards vers l'avenir, certains que la vitalité et la créativité de leurs peuples sont à la mesure des défis qui les attendent. Ils se déclarent convaincus que l'Alliance de l'Atlantique Nord continue de jouer un rôle essentiel dans la paix durable qu'ils sont résolus à édifier.

L'honorable Paul Martin, sénateur, signe, au nom du Canada, la Déclaration sur les relations atlantiques à Bruxelles, le 26 juin 1974. A droite, l'ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies, S. E. Arthur R. Menzies.

Photo: OTAN



DOCS

CA1 EA 74C15 FRE

Le Canada et l'OTAN

43205207

*Le Centre de conférences, place
de la Confédération, où la Décla-
ration d'Ottawa sur les relations
atlantiques a vu le jour, le 19
juin 1974.*

Photo: Information Canada

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20026259 3



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Conception: Planned Graphics Limited
Publication autorisée par
le secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Imprimé au Canada.